

TABLE DES MATIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT : AVIS DE CONVOCATION.....	2
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT : PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	2
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES : AVIS DE CONVOCATION.....	3
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES : PROJET D'ORDRE DU JOUR	3
PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE	4
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 30 AOÛT 2021	6
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 30 AOÛT 2021	11
MOT DU PRÉSIDENT.....	16
CARTE DU TERRITOIRE	18
CARTE DE LA PROVINCE	19
MESSAGE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC.....	20
ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	21
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021	22
ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS DU SYNDICAT	23
LE PERSONNEL	25
LES TRANSPORTEURS / L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DES BOIS-FRANCS.....	26
RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ.....	27
SERVICES FORESTIERS.....	34
FONDS D'AMÉNAGEMENT.....	35

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT

AVIS DE CONVOCATION

À tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, qui se tiendra :

Mardi 26 avril 2022

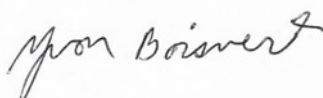
Inscription : 12 h 30

Réunion : 13 h

Lieu : Hôtel Le Victorin situé au 19, boul. Arthabaska Est, Victoriaville (QC) G6T 0S4

Comme les mesures sanitaires en lien avec le Covid sont actuellement en changement, nous ne pouvons, pour le moment, vous informer sur celles qui seront en vigueur lors de l'Assemblée. Surveillez attentivement les mesures sanitaires annoncées par le Gouvernement du Québec, car nous devons nous y conformer.

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.



Yvon Boisvert
Président

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 août 2021
7. Mot du président
8. Adoption du rapport de la mise en marché 2021
9. Adoption du rapport financier 2021
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES*AVIS DE CONVOCATION*

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec qui se tiendra :

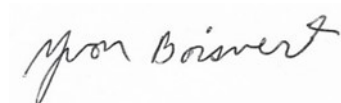
Mardi 26 avril 2022

Vers : 14 h 30

Les administrateurs sortants sont :

<u>Administrateurs sortants</u>	<u>Numéro de siège</u>	<u>Secteurs</u>
Yvon Boisvert	Siège numéro 2	Arthabaska
Pierre Sévigny	Siège numéro 4	Nicolet-Yamaska / Bécancour

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.



Yvon Boisvert
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 août 2021
6. Adoption du rapport des activités 2021
7. Adoption du rapport financier 2021
8. Ratification des gestes du conseil d'administration
9. Allocution des invités
10. Élection de deux administrateurs

Siège #2	Yvon Boisvert	Arthabaska
Siège #4	Pierre Sévigny	Nicolet-Yamaska / Bécancour
11. Divers
12. Tirage des prix de présence
13. Levée de l'assemblée

PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

1. Le droit de parole

Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'une personne demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Toute intervention doit être faite au micro et le président d'assemblée donne la parole selon l'ordre dans lequel les participants s'y sont présentés. L'intervention doit se limiter au sujet à l'étude. Pendant qu'un participant a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

2. Les propositions

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un participant et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un participant désire faire une proposition, il demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. Le débat

- a) Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyée prendra la parole ensuite, s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposant a également le droit de réplique aux arguments de ses adversaires pour clore le débat, mais cette réplique ne doit pas être suivie d'autres argumentations.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un participant qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et doit être appuyée. Un amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit pas être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- d) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.
- e) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue, à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

4. Le vote

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un participant peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre participant et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée à moins que la majorité des personnes présentes ne réclame le vote par bulletin secret.
- d) Le président n'a droit de voter qu'en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. Question de privilège

- a) Si un participant croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non. La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée si elle est jugée recevable par le président.

6. Point d'ordre

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre participant pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un participant croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur. Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
Tenue à l'Hôtel le Victorin à Victoriaville

Le 30 août 2021 à 13 h

Nombre de personnes présentes : 40

1.- **MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**

Monsieur Marcel Boilard souhaite la bienvenue à tous.

2.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

*Résolution # 2021-08-30-2285
Ouverture de l'assemblée*

Sur proposition de monsieur Pierre Sévégné, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, monsieur Boilard procède à l'ouverture de la réunion à 13 h.

3.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Ghislain Leblond effectue la lecture de l'avis de convocation.

*Résolution # 2021-08-30-2286
Adoption de l'avis de convocation*

Sur proposition de monsieur Bernard Marin, appuyée de monsieur Pierre Tourigny et de façon unanime, l'avis de convocation est accepté.

4.- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

Monsieur Ghislain Leblond demande à l'assemblée si elle veut une lecture détaillée des procédures d'assemblée.

*Résolution # 2021-08-30-2287
Lecture des procédures d'assemblée*

Sur proposition de monsieur Yvon Boisvert, secondée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont acceptées sans lecture.

5.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Leblond fait la lecture du projet d'ordre du jour modifié suivant :

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée

5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019
7. Mot du président
8. Adoption du rapport de la mise en marché 2019 et 2020
9. Adoption du rapport financier 2019 et 2020
10. Nomination du vérificateur du Syndicat
11. Ratification des gestes du conseil d'administration
12. Mise en marché du bois de sciage
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

Résolution # 2021-08-30-2288
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Gérald Aubin, appuyée de monsieur René Boilard et de façon unanime, l'ordre du jour est accepté tel que lu en laissant le divers « ouvert ».

6.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 23 AVRIL 2019

Monsieur Leblond demande si les producteurs sont d'accord pour qu'une lecture en diagonale soit effectuée. La réponse est affirmative.

Monsieur Leblond procède à un survol du procès-verbal en titre.

Résolution # 2021-08-30-2289
**Adoption du procès-verbal de l'assemblée
générale annuelle du 23 avril 2019**

Sur proposition de monsieur Gilles Marchand, appuyée de monsieur Gérald Aubin et de façon unanime, le procès-verbal en titre est accepté, tel que lu.

7.- MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Boilard mentionne que le mot du président est dans le rapport annuel du Syndicat aux pages 15 et 16 et invite les producteurs à en prendre connaissance.

8.- ADOPTION DU RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ 2019 et 2020

Monsieur Leblond fait une présentation du rapport de mise en marché, tel que présenté, aux pages 17 à 39 du rapport annuel. Monsieur Leblond, par le fait même, en profite pour faire le point sur différents marchés.

Résolution # 2021-08-30-2290
Adoption du rapport de la mise en marché 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Léo Nadeau, appuyée de monsieur Pierre Tourigny et de façon unanime, le rapport de mise en marché 2019 et 2020 est adopté tel que présenté.

9.- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET 2020

Monsieur Marcel Boilard invite monsieur Étienne Jutras à venir présenter les états financiers vérifiés du Syndicat.

Monsieur Leblond mentionne que monsieur Jutras présentera les états financiers se terminant au 31 décembre 2020 uniquement étant donné que ceux-ci comprennent également les chiffres de l'année 2019. Il ajoute que les états financiers complets au 31 décembre 2019 sont également inclus dans le rapport annuel.

Les producteurs sont d'accord avec la suggestion.

Monsieur Jutras présente ceux-ci.

Un producteur demande si le nouveau logiciel du Syndicat a été vendu à d'autres syndicats. Monsieur Leblond répond qu'actuellement, le logiciel a été vendu à 5 autres syndicats, excluant le SPBM étant donné qu'il a été élaboré en collaboration avec lui.

Un producteur demande des explications au niveau des coûts de transport et de l'endroit où ceux-ci sont situés dans les états financiers. Il est expliqué par messieurs Jutras et Leblond que les frais de transport sont dans les charges au niveau de la distribution aux producteurs et transporteurs dans le fonds de la vente de bois. Monsieur Leblond en profite pour expliquer la façon dont le conseil d'administration établit le prix provisoire pour le bois de trituration et la gestion de la péréquation. Il est mentionné par le producteur que si les coûts de transport étaient séparés dans les états financiers, cela serait plus transparent pour les producteurs. Monsieur Leblond explique que comme le Syndicat ne paye pas le transport sur la totalité du bois vendu, la valeur du transport ne communiquerait pas une information juste aux producteurs.

Un producteur demande si le transport est "poolé" pour le bois de trituration. Monsieur Leblond répond par l'affirmative.

Un producteur demande la raison du montant de 1 194 957 \$ en créance à la page 72.

Monsieur Jutras mentionne qu'il s'agit, pour la majorité du montant, de la créance entre le SPBM et le SPBCQ.

Résolution # 2021-08-30-2291
Adoption du Rapport financier 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Claude Beauchesne, appuyée de monsieur Gérald Aubin et de façon unanime, le rapport financier des années 2019 et 2020 est adopté, tel que présenté.

Monsieur Marcel Boilard remercie monsieur Jutras.

10.- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DU SYNDICAT

Monsieur Leblond mentionne que nous devons choisir un vérificateur pour les prochaines années, car le mandat de la firme actuelle est terminé. La firme actuelle nous a informés au mois de juillet qu'elle abandonnait la confection d'états financiers vérifiés. Comme les appels d'offres ont été envoyés au cours de l'été, la date de dépôt des soumissions par les firmes comptables a été fixée au 30 septembre 2021. Il faudrait donc que l'Assemblée donne le mandat, par résolution, au conseil d'administration, pour choisir le prochain vérificateur.

Résolution # 2021-08-30-2292 Nomination du vérificateur du Syndicat

Sur proposition de monsieur Gilles Dion, secondée de monsieur René-Paul Vincent et de façon unanime, il est décidé de mandater le conseil d'administration afin de choisir la prochaine firme comptable.

11.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Boilard demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2019 et 2020.

Résolution # 2021-08-30-2293 Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Norbert Turgeon, secondée de monsieur Léo Nadeau et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour les années 2019 et 2020 sont ratifiés.

12.- MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE

Monsieur Leblond fait un retour sur la mise en marché du bois de sciage depuis le début de l'année 2020. Il aborde les sujets suivants :

- Arrivée de la pandémie;
- Fermeture de plusieurs unités de production de bois de sciage;
- Inventaire de bois de sciage élevé sur les propriétés des producteurs et modification du mode de mesurage par les industriels pour passer du MPMP, à la TMV et par la suite, à la corde;
- Hausse très importante des prix du bois scié vendu par les industriels;
- Faible hausse du prix du bois pour les producteurs.

Monsieur Marcel Boilard demande si les producteurs ont des questions ou des commentaires.

Une question est posée par un producteur sur les marchés de sapin-épinette qualité trituration pour 2021. Monsieur Leblond mentionne qu'il n'y a pas de marché actuellement et que la situation risque de perdurer pour 2022 également.

Une autre question est posée au niveau du diamètre minimum au fin bout pour le bois de sciage. Monsieur Leblond mentionne que plusieurs usines acceptent le bois jusqu'à 4".

13.- DIVERS

Monsieur Boilard demande si les producteurs ont des questions.

Un producteur intervient pour expliquer qu'en bordure du Lac St-Pierre, il n'y a plus d'aménagement forestier et d'acériculture qui est possible. Il explique brièvement la problématique et mentionne que le Syndicat a fait les démarches pour que le dossier soit travaillé au niveau de la Fédération des producteurs forestiers du Québec avec le ministère de l'Environnement. L'UPA est également impliquée dans le dossier.

Un producteur demande des informations au niveau de la mise en marché du pin rouge. Monsieur Leblond mentionne qu'au niveau de la pâte, les contingents ont été adoptés par le conseil d'administration en avant-midi aujourd'hui et devraient être envoyés aux producteurs, par la poste, dans les prochains jours. Pour ce qui est du bois de sciage, nous devrions avoir la confirmation des usines qui feront l'achat de bois au cours des prochaines semaines.

14.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

***Résolution # 2021-08-30-2294
Levée de la réunion***

Sur proposition de monsieur Yvon Boisvert, appuyée de monsieur René Boilard, la réunion est levée à 14 h 30.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
Tenue à l'Hôtel le Victorin à Victoriaville

Le 30 août 2021 à 14 h 45

Nombre de personnes présentes : 40

Nombre de membres : 31

1.- OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Marcel Boilard procède à l'ouverture de la réunion à 14 h 45.

Résolution # 2021-08-30-2295
Ouverture de la réunion

Sur proposition de monsieur René-Paul Vincent, appuyée de monsieur Richard Dubé, la présente réunion est ouverte à 14 h 45.

Monsieur Boilard mentionne qu'il y aura des élections aujourd'hui pour nommer de nouveaux administrateurs. Il ajoute que pour lui, ça sera la dernière rencontre où il présidera, car son mandat d'administrateurs est échu et il ne demandera pas un nouveau mandat. Il ajoute qu'il est entré au Syndicat comme administrateur pour une année il y a plus de 25 ans.

Un producteur remercie monsieur Boilard pour tout son travail au cours de ces années.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond effectue la lecture de l'avis de convocation.

Résolution # 2021-08-30-2296
Lecture et adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de monsieur Bernard Marin, appuyée de monsieur Pierre Bouvet, l'avis de convocation est accepté.

3.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Ghislain Leblond demande si nous effectuons la lecture des procédures d'assemblées.

Résolution # 2021-08-30-2297
Lecture des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Bernard Marin, appuyée de monsieur Pierre Tourigny et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont adoptées sans lecture.

4.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture du projet d'ordre du jour.

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019
6. Adoption du rapport des activités 2019 et 2020
7. Adoption du rapport financier 2019 et 2020
8. Nomination du vérificateur du Syndicat
9. Ratification des gestes du conseil d'administration
10. Élection de quatre administrateurs
 - Siège #1 Arthabaska
 - Siège #3 Drummond
 - Siège #5 Nicolet-Yamaska/Bécancour
 - Siège #6 Tout le territoire
11. Divers
12. Tirage des prix de présence
13. Levée de l'assemblée

Résolution # 2021-08-30-2298

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Pierre Tourigny, appuyée de monsieur Léo Nadeau, l'ordre du jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23 AVRIL 2019

Monsieur Ghislain Leblond demande s'il effectue un survol du procès-verbal en titre. Les membres répondent par l'affirmative.

Résolution # 2021-08-30-2299

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019

Sur proposition de monsieur René-Paul Vincent, appuyée de monsieur Richard Dubé, le procès-verbal en titre est adopté, tel que lu.

6.- ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019 ET 2020

Monsieur Marcel Boilard mentionne que la lecture du rapport des activités fut faite lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2021-08-30-2300

Adoption du rapport des activités 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, appuyée de monsieur Léo Nadeau et de façon unanime, le rapport des activités 2019 et 2020 est adopté, tel que présenté.

7.- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET 2020

Monsieur Marcel Boilard mentionne que les états financiers ont été présentés par monsieur Jutras lors de la précédente réunion.

Résolution # 2021-08-30-2301
Adoption du rapport financier 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Gilles Marchand, appuyée de monsieur Armand Courchesne et de façon unanime, le rapport financier 2019 et 2020 est adopté, tel que présenté, lors de l'assemblée du Plan conjoint.

8.- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DU SYNDICAT

Monsieur Marcel Boilard mentionne qu'il faut adopter la même résolution que lors de l'assemblée du Plan conjoint afin de nommer le conseil d'administration pour choisir le vérificateur. Il faudrait donc que l'assemblée donne le mandat, par résolution, au conseil d'administration.

Résolution # 2021-08-30-2302
Nomination du vérificateur du Syndicat

Sur proposition de monsieur Gilles Dion, secondée de monsieur René-Paul Vincent et de façon unanime, il est décidé de mandater le conseil d'administration afin de choisir la prochaine firme comptable.

9.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Marcel Boilard demande la ratification des gestes des membres du conseil d'administration.

Résolution # 2021-08-30-2303
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Norbert Turgeon, appuyée de monsieur Léo Nadeau et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration sont ratifiés par l'assemblée.

10.- ÉLECTION DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Monsieur Marcel Boilard mentionne qu'il y a quatre postes en élection. Au niveau du siège 3 pour Drummond, il n'y a qu'une seule mise en candidature soit, monsieur Richard Dubé.

Au niveau des trois autres sièges soit les sièges 1, 5 et 6, il y a eu 4 mises en candidatures. Les producteurs devront donc choisir 3 producteurs parmi les 4 qui ont déposé leur candidature.

Monsieur Boilard donne la parole à chacun des 4 candidats.

Monsieur Leblond mentionne que les producteurs qui sont membres du Syndicat doivent aller voir mesdames Martine Gignac et Danielle Provencher pour recevoir leur bulletin de vote. Ils devront, par la suite, choisir trois candidats et déposer leur bulletin dans la boîte à cet effet.

Suite à la fin de la période de vote, les trois producteurs élus sont messieurs Gilles Marchand, Mathieu Malenfant et Claude Beauchesne.

Résolution # 2021-08-30-2304

Élection de quatre administrateurs et destruction des bulletins de vote

Sur proposition de monsieur Pierre Tourigny, appuyée de monsieur Bernard Marin et de façon unanime, messieurs Gilles Marchand, Richard Dubé, Claude Beauchesne et Mathieu Malenfant sont élus respectivement sur les postes 1, 3, 5 et 6. Il est également résolu de détruire les bulletins de vote et les résultats de ceux-ci.

11.- DIVERS

Une productrice mentionne que les AGAS du Syndicat ont toujours lieu dans la région d'Arthabaska. Elle ajoute qu'il serait intéressant de faire le tour de la région.

Monsieur Leblond mentionne que les endroits pour nous recevoir sont limités, surtout depuis la pandémie. De plus, la majorité des producteurs sont situés dans la MRC de Bécancour et d'Arthabaska.

12.- TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCE

Monsieur Boilard mentionne qu'il y a un tirage de prix de présence dont une partie est une commandite d'Équipements Pro Victo.

Les gagnants sont énumérés ci-dessous :
Monsieur Norbert Turgeon gagne une lime
Monsieur Roland Gagnon gagne un casque de sécurité
Monsieur André Boisvert gagne une scie mécanique

13.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2021-08-30-2305

Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, secondée de monsieur Norbert Turgeon, la réunion est levée à 15 h 30.

PRÉSENCES – AGA 2021 SPBCQ

Nom	Raison sociale	Membre ou non membre
Marcel Boilard		Membre
Mathieu Malenfant	Domaine du Lac Louise	Membre
Pierre Sévigny		Membre
Gilles Marchand		Membre
Richard Dubé	Richard Dubé/Sylvie Labonté	Membre
Yvon Boisvert		Membre
Richard Parent	Richard Parent/Anita Lamarche	Membre
Gilles Dion		Membre
Serge Nadeau	SSAD	Membre
Jean-Philippe Tremblay	SSAD	Non membre
Daniel St-Hilaire	SSAD	Non membre
Anne Logan	Frank Logan et fils	Membre
Michel Déry		Membre
Gabriel Beaudoin	remplace R. Benoit (GFNY) en sept	Non membre
Nadeau Léo	Léo Nadeau Producteur forestier	Membre
Pierre Bouvet		Membre
Diane Tanguay		Membre
Boilard René		Membre
René-Paul Vincent		Membre
Aubin Gérald		Membre
Pierre Tourigny		Membre
Daniel Champoux		Membre
Yves Houle	Yves et Patrice Houle	Membre
Armand Courchesne		Membre
Bernard Marin	Cultures Marin	Membre
Claude Beauchesne		Membre
Léo Boilard		Membre
Pierre Allard	Gisèle Houle	Membre
Rolland Gagnon		Membre
Norbert Turgeon	Lemieux Turgeon Associés senc	Membre
Pierre Turgeon	Lemieux Turgeon Associés senc	Non membre
Nadeau Luc		Membre
André Boisvert		Membre
Gilles Turgeon		Membre
Victor Allard		Non membre
François Morin		Membre

MOT DU PRÉSIDENT

Producteurs, Productrices, Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir, au nom des administrateurs, des employés et en mon nom personnel de vous souhaiter la bienvenue à cette 55^e assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Nous nous sommes rencontrés le 30 août dernier, près de 18 mois après le début des mesures sanitaires et de confinement dû à la pandémie. Malgré l'automne et l'hiver plutôt en dents de scie au niveau des mesures sanitaires, nous avons pu poursuivre toutes les activités du Syndicat reliées à la mise en marché et à l'aménagement forestier sans trop d'effets négatifs pour les producteurs et surtout, sans affecter les livraisons et les paiements.



Depuis plusieurs années, les volumes mis en marché sur le territoire du Centre-du-Québec connaissent des hausses et ce fut encore le cas cette année avec des livraisons de presque 360 000 mètres cubes apparents. Il s'agit de la deuxième année de plus grande production après l'année 2002 où nous avons livré environ 361 000 mètres cubes apparents. Toutefois, le portrait a grandement changé au cours des dernières années avec une diminution marquée du volume de bois destiné aux marchés de trituration et une augmentation importante des volumes destinés aux marchés du bois de sciage, et ce, dans la majorité des essences.

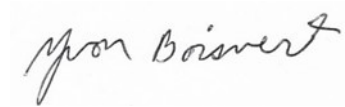
L'augmentation des revenus pour les producteurs n'a toutefois pas suivi la même ligne directrice et pourtant, nos obligations envers la société sont en hausse. Les prix du bois œuvré résineux ont été en hausse très importante depuis les deux dernières années pour atteindre plus de 1 900 \$/mpmp en été 2021, et ce, sans engendrer une hausse des prix significative pour les producteurs. Malgré une baisse fulgurante par la suite, les prix se sont replacés et voisinent les 1400 \$/mpmp depuis quelques mois. Les prix aux producteurs ont cette fois été en hausse à partir de mois de décembre 2021, mais ce n'est pas la capacité de payé des usines qui a le plus influencé leurs décisions, mais plutôt le manque de bois rond dans une période où leurs profits sont faramineux. L'ouverture, tant attendue de l'usine Bois Lib à Princeville, a sûrement influencé grandement cette hausse. Nous ne pouvons que constater que, comme au niveau du reste de l'économie, c'est le processus d'offre et de la demande qui gère les marchés.

Au niveau du prix du bois destiné à la pâte, nous sommes en négociations pour certains marchés depuis la fin de l'année 2021 et nous le serons dans d'autres marchés au cours de l'année 2022. Les récentes hausses du prix du carburant et de tous les produits et services que les producteurs doivent utiliser pour leurs productions devraient entraîner une hausse significative du prix du bois. Toutefois, la compétition inégale et très agressive en provenance des terres du domaine de l'État, qui amène une surproduction de matière ligneuse, va nous nuire de façon indéniable dans un système où c'est le principe de l'offre et de la demande qui prône.

Finalement, je ne peux passer sous le silence, le départ de monsieur Marcel Boilard, le 30 août 2021, du conseil d'administration du Syndicat où il siégeait depuis le milieu des années 90. Il a su aider le Syndicat à se développer et aider les producteurs au niveau de leur mise en marché et je veux le remercier pour tout le temps et l'énergie qu'il y a mis.

Je veux également remercier les administrateurs et le personnel du Syndicat pour le travail fait pour l'ensemble des producteurs en pleine pandémie. La seule façon de maximiser les revenus et les avantages aux producteurs est que tout le monde travaille ensemble, dans un même but et une même direction. Je nous invite donc à continuer dans cette même voie afin que nous demeurions un fournisseur fiable.

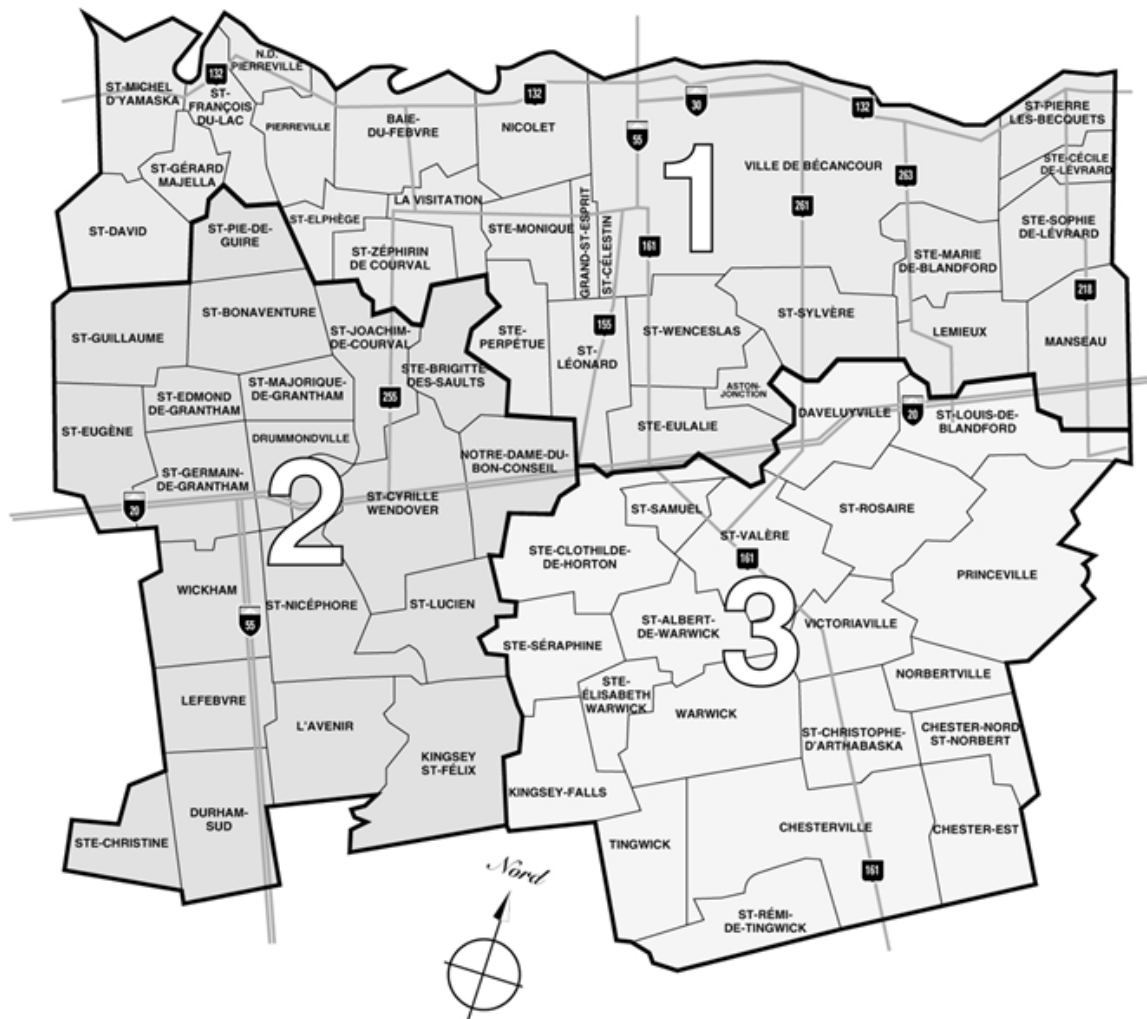
Je souhaite à tous une excellente assemblée et une très bonne fin d'année 2022.



Yvon Boisvert

CARTE DU TERRITOIRE

**LE TERRITOIRE DU SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

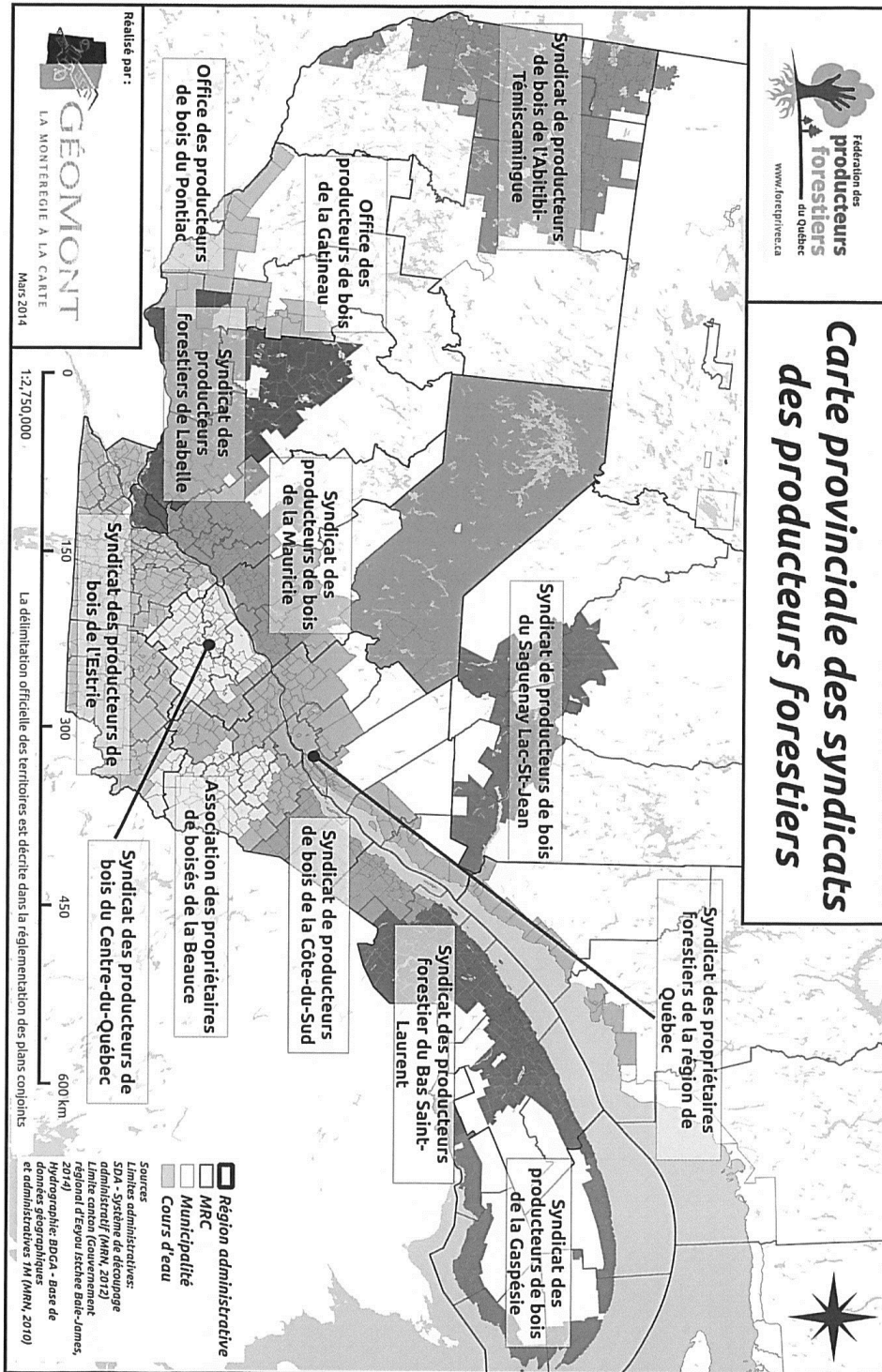


SECTEUR 1 = NICOLET-YAMASKA/BÉCANCOUR

SECTEUR 2 = DRUMMOND

SECTEUR 3 = ARTHABASKA

CARTE PROVINCIALE

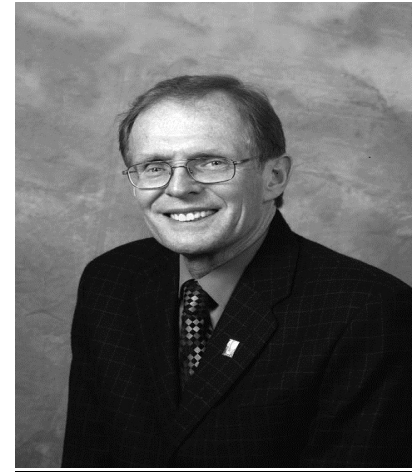


MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Le difficile équilibre entre les services environnementaux et économiques fournis à la société par nos boisés

C'est connu, nos lots boisés constituent l'épine dorsale d'une économie forestière qui a permis l'essor de plusieurs régions. Ce qui est moins connu, ce sont les biens et services environnementaux que nos forêts privées fournissent à l'ensemble des collectivités du Québec.

C'est en grande partie grâce au couvert forestier que nous protégeons et aménageons que les citoyens profitent de paysages agroforestiers resplendissants ainsi que d'une eau pure et abondante. Nos forêts et les milieux humides qu'elles abritent préservent des habitats fauniques ou floristiques, et donc la biodiversité.



Elles constituent aussi des corridors écologiques essentiels à la migration des espèces dans une trame fortement humanisée. Évidemment, le bois que nous récoltons permet, une fois transformé, de prolonger la période de séquestration du carbone par les arbres de nos forêts.

Il s'avère difficile, voire nébuleux, de tenter de chiffrer les retombées de ces biens et services écologiques offerts à la société par les propriétaires forestiers. Ils sont simplement inestimables.

C'est sans doute pourquoi, dans un objectif de conservation, l'État multiplie les réglementations visant notre territoire. Or, certaines réglementations parfois abusives frôlent l'expropriation et limitent notre capacité à poursuivre nos activités traditionnelles. Veut-on vraiment reléguer les propriétaires forestiers dans un rôle de garde forestier?

Nos boisés constituent une vitrine par laquelle les 8,5 millions de Québécois admirent la forêt. Nous avons donc tout intérêt que les pratiques de gestion forestière soient exemplaires, car la production de bois et celle de biens environnementaux ne sont pas incompatibles.

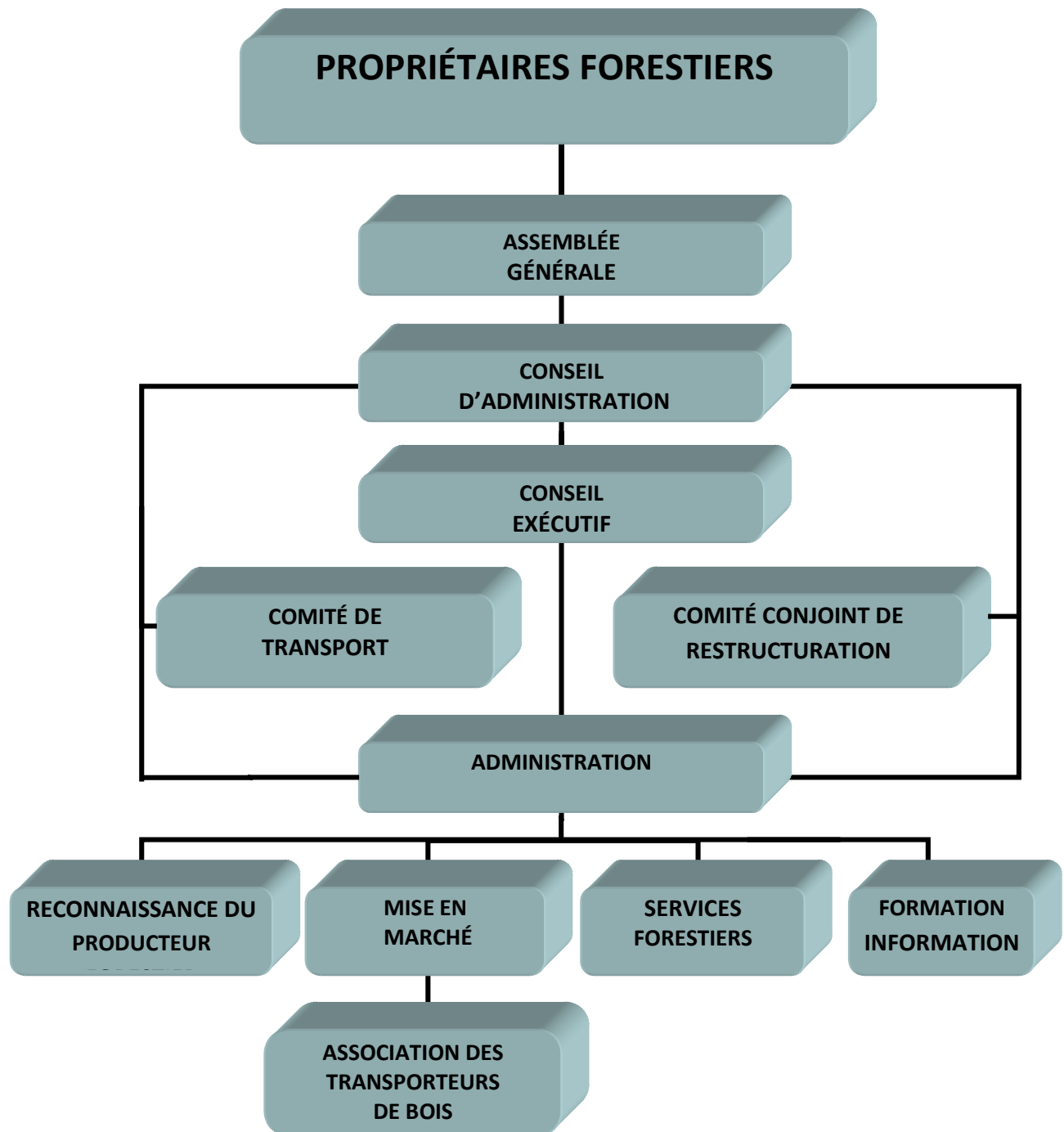
C'est pourquoi votre fédération s'implique dans la diffusion du guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée et dans l'établissement de mesures de protection spécifiques à certaines espèces menacées qui pourront être intégrées aux plans d'aménagement forestier. Nous proposons aussi aux autorités publiques des ajustements réglementaires cohérents qui permettront d'optimiser les attributs environnementaux et économiques de la forêt privée.

Cependant, il faudra dorénavant convaincre la société d'accorder des compensations équitables aux producteurs lorsque les exigences de protection vont au-delà d'un seuil raisonnable. Cela doit changer, car actuellement, ces compensations demeurent quasi inexistantes.

Pierre-Maurice Gagnon

Producteur forestier et président de la FPFQ

ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 1^{er} avril 2022, les administrateurs du Syndicat étaient les suivants :

Secteur 1 – Nicolet-Yamaska / Bécancour	
Siège #4	Siège #5
<p>Pierre Sévigny, administrateur 195, rang des Cyprès Ste-Marie-de-Blandford, G0X 2W0 Tél. : 819 367-2041</p> <p>En poste depuis le : 24 avril 2013</p>	<p>Claude Beauchesne, administrateur 60, rue Jetté Trois-Rivières, G8W 1S7 Tél. : 819 375-2334</p> <p>En poste depuis le : 30 août 2021</p>
Secteur 2 – Drummond	Ensemble du territoire
Siège #3	Siège #6
<p>Richard Dubé, administrateur 790, rue de la Coulonge St-Charles-de-Drummond, J2C 7J7 Tél. : 819 474-1083</p> <p>En poste depuis le : 24 avril 2007</p>	<p>Mathieu Malenfant, vice-président 950, Route 263 Nord St-Louis-de-Blandford, G0Z 1B0 Tél. : 819 364-7002</p> <p>En poste depuis le : 27 juillet 2020</p>
Secteur 3 – Arthabaska	
Siège #1	Siège #2
<p>Gilles Marchand, 3^e Membre 120, rang St-François St-Louis-de-Blandford, G0Z 1B0 Tél. : 819 364-7478</p> <p>En poste depuis le : 28 avril 1999</p>	<p>Yvon Boisvert, administrateur 238, rang Pariseau Victoriaville, G6T 0J6 Tél. : 819 758-5923</p> <p>En poste depuis le : 24 avril 2008</p>

Le conseil d'administration s'occupe de la direction générale du Syndicat. Suite à l'assemblée générale annuelle, il voit à la formation du conseil exécutif ainsi qu'à d'autres comités qui sont utiles à sa bonne gestion. Les différents comités permettent une simplification administrative des tâches du conseil d'administration, une diminution des frais administratifs ainsi qu'une analyse de certains dossiers avant la présentation à ce dernier.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions	Date	Claude Beausnesne	Marcel Boilard	Yvon Boisvert	Richard Dubé	Mathieu Malenfant	Gilles Marchand	Pierre Sévigny
Conseil d'administration	5 juillet 2021		P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	30 août 2021 (AM)		P	P	P	P	P	P
AGA SPBCQ	30 août 2021	P	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	30 août 2021 (PM)	P		P	P	P	P	P
AGA FPFQ ⁽¹⁾	30 septembre 2021			P				
Conseil d'administration	8 novembre 2021	P		P	P	P	P	P
Conseil d'administration	13 décembre 2021	P		P	P	P	P	P
Nombre de convocation aux réunions		4	3	7	6	6	6	6
Taux de présence aux réunions (%)		100	100	100	100	100	100	100

P = Présent

A = Absent

1 = rencontre par vidéoconférence

ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS SYNDICAT

En vertu du Règlement du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, le conseil d'administration est composé de six administrateurs répartis dans les trois secteurs du territoire du Plan conjoint. Le terme d'un administrateur est d'une durée de trois ans.

Le conseil d'administration gère les activités suivantes :

- ❖ L'administration du Plan conjoint;
- ❖ La direction générale du Syndicat;
- ❖ La collaboration administrative avec le SPBM et le SPACQ;
- ❖ Le suivi des décisions prises par l'assemblée générale annuelle;
- ❖ L'émission des contingents, l'inventaire et les livraisons de bois;
- ❖ Les négociations avec les industries forestières;
- ❖ La gestion et la négociation de la convention de transport de bois avec ses transporteurs;
- ❖ Les différents dossiers relevant de la mise en marché;
- ❖ L'analyse des différentes améliorations favorisant la mise en marché du bois, par les producteurs, tout en augmentant leurs conditions;
- ❖ Les prix pour les bois de trituration et la rétro pour l'ajustement du prix final;
- ❖ La coordination des activités du Fonds d'aménagement;
- ❖ L'acceptation des nouveaux membres du Syndicat;
- ❖ Une multitude de dossiers de représentations et de défenses des intérêts des propriétaires forestiers au niveau régional et provincial;
- ❖ La représentation des producteurs au sein de différents organismes dont la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), l'Agence forestière des Bois-Francs, les tables forêts, forums régionaux, etc..

LE PERSONNEL DU SYNDICAT

Le personnel du Syndicat est chargé des tâches administratives et techniques. Il voit à l'application des décisions prises par le conseil d'administration, à l'émission des contingents, des paiements aux producteurs et aux transporteurs, de la gestion de l'inventaire et du transport, de la formation et l'information aux producteurs, de l'aménagement forestier, etc.

Au 1^{er} avril 2022, les employés du Syndicat étaient les suivants :

Monsieur Ghislain Leblond Ingénieur forestier gleblond@spbois.qc.ca	{ Directeur du Syndicat Responsable de la mise en marché Reconnaissance du producteur forestier
Madame Danielle Provencher Technicienne-comptable dprovencher@spbois.qc.ca	{ Comptabilité Chèques aux producteurs
Madame Martine Gignac Secrétaire mgignac@spbois.qc.ca	{ Secrétariat Mise en marché Reconnaissance du producteur forestier
Monsieur Mathieu Roberge Technicien forestier mroberge@spbois.qc.ca	{ Services forestiers Services acéricoles
Madame Frédérique Gagnon Lupien Ingénieure forestière fgagnonlupien@spbois.qc.ca	{ Services forestiers, agroforesterie et PFNL Services acéricoles

LES TRANSPORTEURS

L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE BOIS DES BOIS-FRANCS

Au 1^{er} avril 2022, l'Association regroupait les transporteurs suivants :

9418-2763 QUÉBEC INC.

Monsieur Patrick Camiré
1250, Route 261
Saint-Valère, GOP 1M0
Cel. : 819 460-4098

GRP. FOR. ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

Monsieur Serge Nadeau
1000, rue Champoux
Saint-Albert, JOA 1E0
Tél. : 819 353-2361

TRANSLEB INC.

Monsieur Sylvain Leblanc
490, 9^e Rue
Daveluyville, G0Z 1C0
Cel. : 819 695-2398

TRANSPORT FERNAND JALBERT INC.

Monsieur Sylvain Leclerc
1068, rue du Couvent
Saint-Albert, JOA 1E0
Tél. : 819 353-2718

TRANSPORT MARC BUSSIÈRES INC.

Monsieur Marc Bussièrès
197, Rang 5
Saint-Norbert, GOP 1B0
Tél. : 819 369-9626

TRANSPORT MICHEL NOËL INC.

Monsieur Michel Noël
919, rue Moreau
Wickham, JOC 1S0
Tél. : 819 398-7535

TRANSPORT NICO DION INC.

Monsieur Nicolas Dion
164, rang Lainesse
Saint-Norbert, GOP 1B0
Tél. : 819 352-7764

TRANSPORT YVES DION ET FILS INC.

Monsieur Yves Dion
164, rang Lainesse
Saint-Norbert, GOP 1B0
Cel. : 819 352-2792

RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ**CONTINGENTS 2021-2022**

Les contingents, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, ont été émis selon les informations inscrites au tableau ci-dessous pour les producteurs qui ont envoyé leur formulaire avant le 1^{er} juillet 2021.

**Émission des contingents
2021-2022**

Essences	Nombre de producteurs	Superficie des producteurs (hectare)	Volume demandé en mètre cube apparent	Volume émis en mètre cube apparent	Taux m ³ a/ha	Volume minimum émis (m ³ a)
Bois-Franc 8'	63	20 581	66 168	27 646	1,9	60
Peuplier 93"	134	24 867	87 515	39 078	4,5	60
Résineux 93"	83	21 507	52 587	15 828	0,8	120

* : Maximum de 2 000 m³a par producteur.

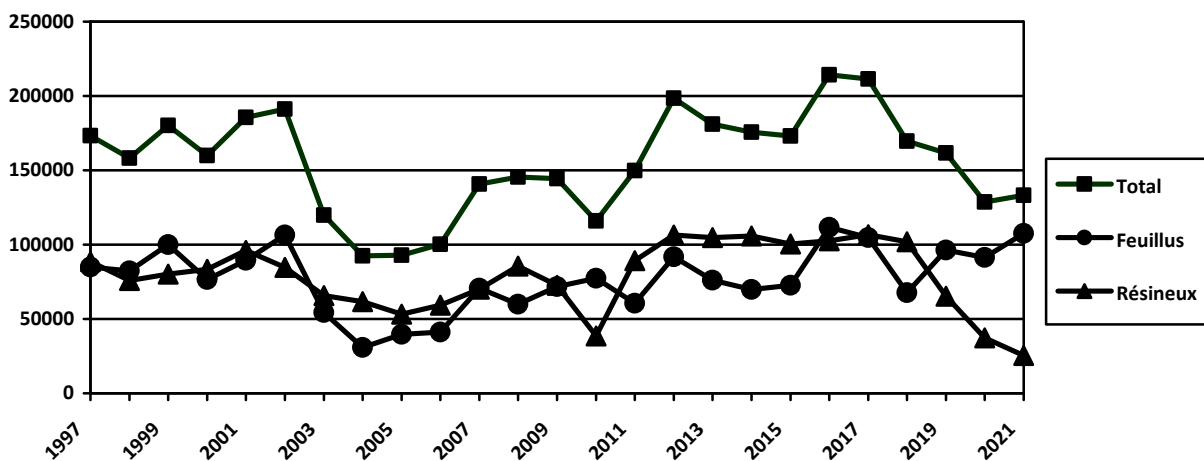
Tout au cours de l'année, des contingents supplémentaires ont été accordés à des producteurs ayant fait la demande au Syndicat. Ces contingents ont été émis afin de combler les cédules de livraisons demandées par les usines. L'émission de ces contingents est analysée à toutes les réunions du conseil d'administration qui prend sa décision selon les inventaires, les visas et les cédules de livraisons prévues.

Nous demandons aussi à tous les producteurs ayant du contingent et ne prévoyant pas l'utiliser, de nous avvertir le plus tôt possible. De cette façon, nous pourrions, le cas échéant, émettre des contingents supplémentaires à d'autres producteurs forestiers qui en font la demande et par le fait même, respecter les ententes prises avec les industriels et ainsi être en meilleure position de négocier lors du renouvellement de ces ententes.

LIVRAISONS 2013-2021

Usines	Essences	Volume 2013	Volume 2014	Volume 2015	Volume 2016	Volume 2017	Volume 2018	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021
Kruger Wayagamack	Sapin-épinette 47"	75 752	64 173	63 282	57 593	60 710	53 751	15 937	0	0
Domtar inc.	Bois-Franc 8'	25 539	13 324	5 874	22 502	27 681	13 604	17 548	19 278	20 248
	Peuplier 93"	28 473	20 575	18 151	36 600	31 212	14 162	22 759	24 696	25 819
Arbec	Peuplier 93"	21 767	11 078	15 949	26 723	14 999	2 450	3 674	2 650	9 789
	Résineux 93"	20 670	27 368	27 887	34 962	36 146	37 449	24 509	12 359	13 845
Silicium Québec	Feuillus mélangés	245	7 127	9 103	14 654	16 670	14 384	15 989	18 252	23 356
	Peupliers	121	17 681	23 657	11 096	14 260	23 019	20 368	25 823	28 407
Autres essences et usines	Résineux	8 402	14 230	9 161	10 036	9 832	10 837	24 869	25 018	11 626
Autres essences et usines	Feuillus	0	0	0	0	0	0	16 078	599	0
TOTAL RÉSINEUX		104 824	105 771	100 330	102 591	106 688	102 037	65 315	37 377	25 471
TOTAL FEUILLUS		76 145	69 785	72 734	111 575	104 822	67 619	96 416	91 298	107 619
TOTAL		180 969	175 556	173 064	214 166	211 510	169 656	161 731	128 675	133 090

Historique des livraisons de bois de trituration par groupe d'essences (1997-2021)



PRIX DU BOIS AU CHEMIN DU PRODUCTEUR

Année	Bois-Franc 8' (\$/tma) 2011 à 2015 (\$/tmv) 2016 à 2018			Tremble 93" (\$/m³s)			Résineux 93" (\$/m³s)		
	Initial	Ajus.	Net	Initial	Ajus.	Net	Initial	Ajus.	Net
2012	78,00	3,02	81,02	32,00	0,57	32,57	29,00	1,75	30,75
2013	79,00	2,27	81,27	32,00	1,32	33,32	29,00	2,00	31,00
2014	80,00 83,00	2,86	82,86 85,86	33,00	3,30	36,30	31,00	0	31,00
2015	84,00	6,16	90,16*	33,00	4,92	37,92	31,00	0	31,00
2016	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2017	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2018	49,00	0	49,00	36,00	1,75	37,75	31,00	0,75	31,75
2019	49,00	0	49,00	36,00	3,81	39,81	31,00	0,80	31,80
2020	49,00	0	49,00	36,00	3,00	39,00	31,00	2,30	33,30
2021	49,00	N.D.	N.D.	36,00	N.D.	N.D.	31,00	N.D.	N.D.
2022	49,00	N.D.	N.D.	36,00	N.D.	N.D.	31,00	N.D.	N.D.

* : Le taux en \$/tmv moyen pour 2015 était de 44,73 \$/tmv

LE PRÉLÈVEMENT

Le prélèvement est ce que les producteurs donnent sur les revenus de la vente de leur bois pour l'administration, la gestion du transport, les contingents, la mise en marché ainsi que l'application des règlements qu'ils se sont donnés. Il est aussi utilisé à la représentation des producteurs, à la défense de leurs intérêts tant au niveau provincial que régional ainsi qu'au transfert de connaissances pour les producteurs.

Bois destiné aux marchés des pâtes et papiers, panneaux et copeaux

Contributions syndicales (administration du Plan conjoint)	0.43 \$/m³a
Recherche et protection (projets, vérification)	0.04 \$/m³a
Aménagement (activités du Fonds d'aménagement)	0.06 \$/m³a
Frais de mise en marché (gestion transport, contingent, négociations)	0.87 \$/m³a

Bois destiné aux marchés du sciage et du déroulage

Contribution syndicale (administration du Plan conjoint) pour toutes essences	0.61 \$/m³a
---	-------------

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS

Groupe d'essences	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sapin-épi. 47"	651	627	612	589	523	472	447	N.D.	0	0
Pin, pruche, mélèze 47" et +	123	131	154	160	180	156	130	N.D.	179	87
Feuillu dur 8'	80	69	64	55	79	84	78	N.D.	74	86
Tremble 93"	269	268	259	255	246	258	182	N.D.	202	234
Toutes essences trituration	793	762	771	743	703	655	598	N.D.	329	304
Volume m³a moyens par producteur (trituration)	250	238	228	233	305	323	284	N.D.	391	437
Sciage	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	492	323
Volume m³a moyens par producteur (sciage)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	389	702
Toutes destination	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	632	488
Volume	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	506	737

N.B. Dans ce tableau, un organisme de gestion en commun compte pour un producteur. De plus, le nombre de producteurs ayant mis du bois en marché inclut les producteurs qui ont été payés par le syndicat.

Les données de l'année 2019 ne sont pas disponibles, car nous avons changé de système informatique en cours d'année.

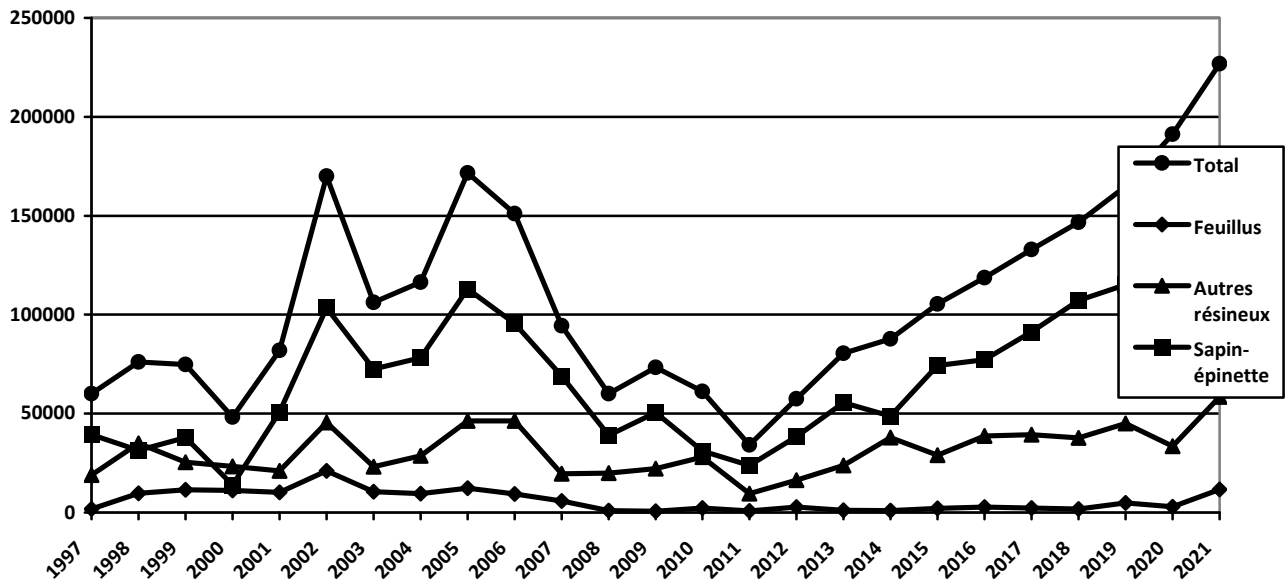
VOLUME DE BOIS LIVRÉ PAR GROUPE D'ESSENCES (2014-2021)

Groupe d'essences		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sapin-épinette (m ³ a)	Pâte (1)	64 173	63 282	57 593	60 710	53 751	15 937	0	0
	Sciage (2)	48 814	74 319	77 302	91 399	107 222	115 097	154 901	156 596
Autres résineux (m ³ a)	Pâte (1)	41 598	37 048	44 998	45 978	48 286	49 378	37 377	25 471
	Sciage (2)	37 955	29 064	38 653	39 301	37 654	44 995	33 464	58 443
Total résineux (m³a)		192 540	203 713	218 546	237 388	246 913	225 407	225 742	240 510
Bois-franc (m ³ a)	Pâte (1)	20 451	14 977	37 156	44 351	27 988	34 564	37 650	43 604
	Sciage (2)	282	241	2 270	1 739	1 340	4 044	1 962	3 610
Peuplier (m ³ a)	Pâte (1)	49 334	57 757	74 419	60 471	39 631	61 852	53 648	64 015
	Sciage (2)	672	1 857	459	523	506	763	964	8 123
Total feuillus (m³a)		70 739	74 832	114 304	107 084	69 465	101 223	94 224	119 352
TOTAL (m³a)		263 279	278 545	332 850	344 472	316 378	326 630	319 966	359 862
Volume de bois à pâte		175 556	173 064	214 166	211 510	169 656	161 731	128 675	133 090
Volume de bois de sciage		87 723	105 481	118 684	132 962	146 722	164 899	191 291	226 772

(1) On entend par le mot « pâte » tous les volumes de bois destinés aux usines de pâtes et papiers, de panneaux ainsi qu'aux copeaux.

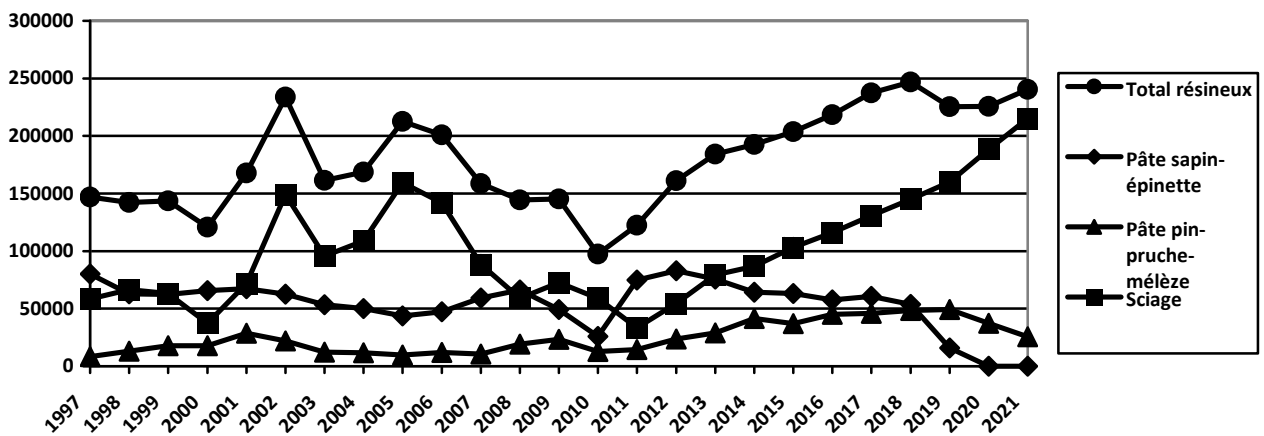
(2) On entend par le mot « sciage » tous les volumes de bois destinés aux usines de sciage et de déroulage.

Volume de bois de sciage et de déroulage par groupe d'essences (1997-2021)



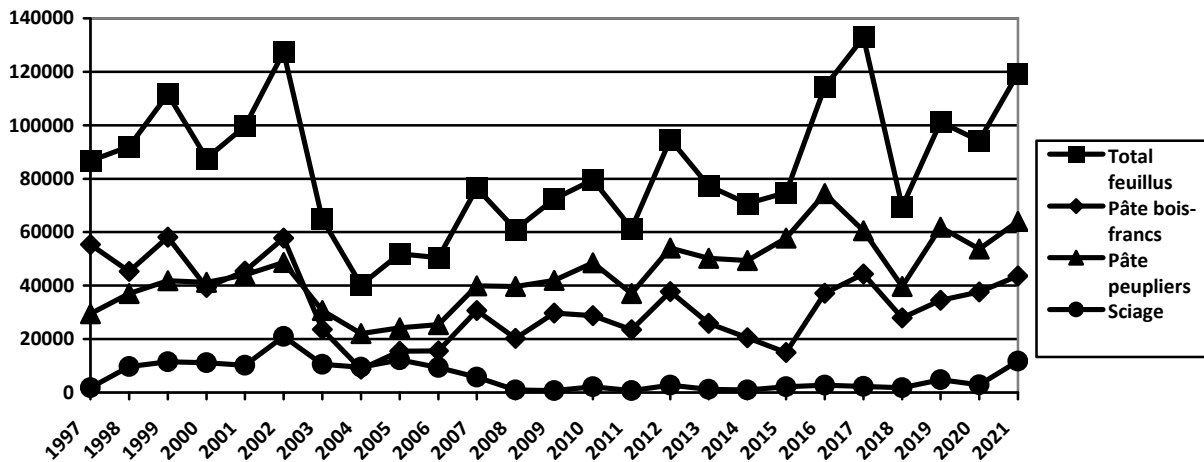
Volume de bois livré selon leurs utilisations (1997-2021)

Résineux

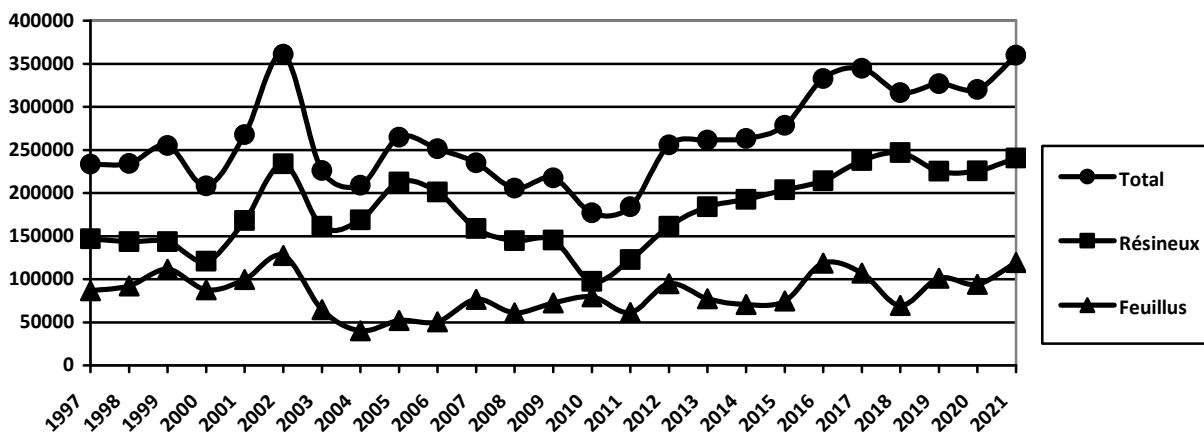


Volume de bois livré selon leurs utilisations (1997-2021)

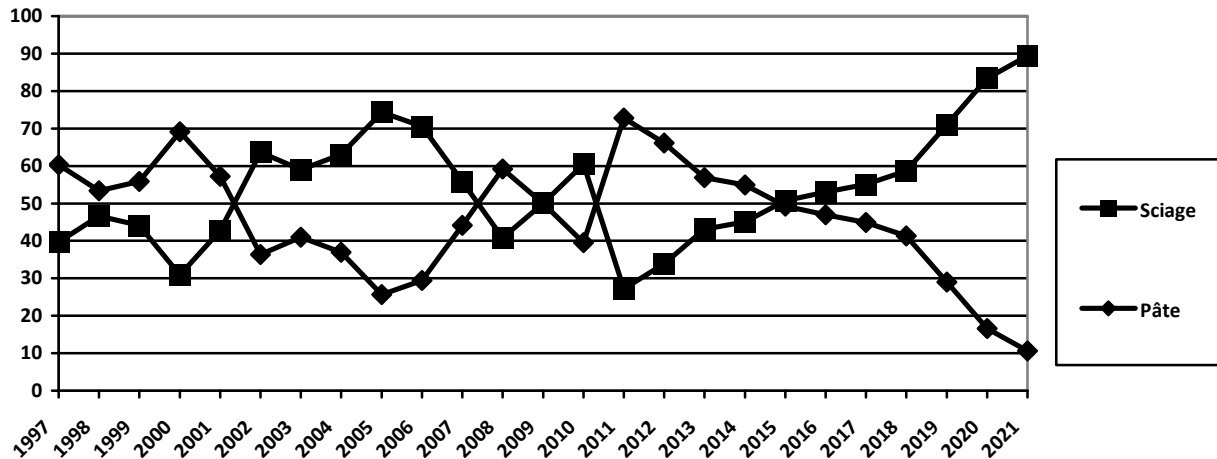
Feuillus



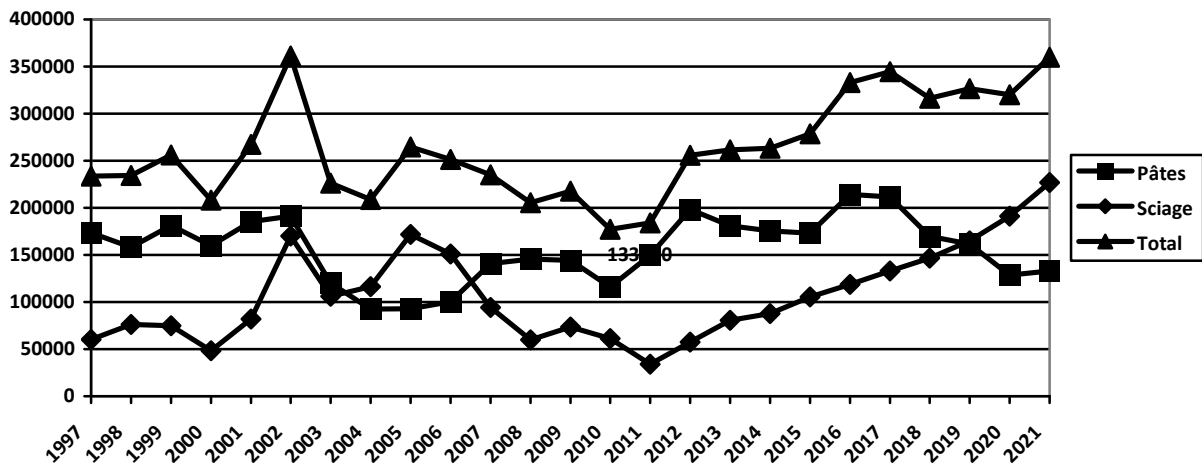
Volume total livré résineux et feuillus (1997-2021)



Pourcentage du bois résineux destiné au sciage et à la pâte (1997-2021)



Volume de bois destiné au sciage par rapport au bois destiné à la pâte (1997-2021)



SERVICES FORESTIERS

Le Fonds des services forestiers offre le service d'aide technique à la confection de travaux forestiers par le biais du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ou de différents autres programmes d'aides existants.

Répartition des travaux effectués de 2016 à 2021

Types de travaux sylvicoles	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget
Préparation de terrain	10,77 ha	15,8 %	19,25 ha	12,9 %	5,6 ha	3,1 %	5,1 ha	5,5 %	5,5 ha	2,6 %	22,6 ha	8,5 %
Reboisement (# plants)	10 590	5,3 %	51 245	16,7 %	12 375	3,3 %	10 880	4,4 %	24086	5,4 %	54 295	12,8 %
Traitements non commerciaux	14,28 ha	21,5 %	33,88 ha	33,6 %	20,5 ha	18,2	31,7 ha	37,8 %	17,8 ha	13,2 %	9,2 ha	7,5 %
Traitements commerciaux	50,32 ha	57,4 %	64,95 ha	36,8 %	118,2 ha	75,4	57,8 ha	52,3 %	273,8 ha	78,8 %	188,4 ha	71,2 %
Plans aménagement for. Faune & visites-conseils, suivi de travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 visites 1 PAF bonifié

Travaux d'aménagement forestier par MRC de 2013 à 2021

MRC	POURCENTAGE (%)								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Arthabaska	38,1	56,1	60,2	44,9	57,5	46	64,4	34,2	24,8
Bécancour	27,7	15,1	14,6	40,8	22,6	20,2	18,3	3,5	24,5
Drummond	27,0	4,5	13,3	0,4	5,0	10,1	1,6	26,8	16,8
Érable	7,2	0,9	9,4	11,4	11,4	16,7	8,4	24,4	20,2
Nicolet-Yamaska	0	23,4	2,5	2,5	3,5	7,0	7,3	11,1	13,7

ACTIVITÉS DU FONDS D'AMÉNAGEMENT POUR 2021

- ☞ Publication de l'Écho forestier à trois reprises en 2021;

- ☞ Préparation de 13 cours de formation dans lesquels 45 propriétaires ont participé en 2021;

- ☞ Distribution de cartes de mesurage, du guide de saines pratiques et de feuillets sylvicoles;

- ☞ Articles d'information pour les propriétaires forestiers;

- ☞ Information et transfert de connaissances;

- ☞ Amélioration du site Internet du Syndicat (information et prix du bois);

- ☞ Rabais chez des commerçants pour les producteurs qui sont membres du Syndicat.

